

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant 1 - Lot 6 - Marché 20S0035 "Création du groupe scolaire Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq"**

N° : VA\_DEC2021\_328  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 5 juillet 2021,

### décidons

De conclure l'avenant n° 1 du lot n° 6 « Menuiseries intérieures bois - agencement » pour le marché 20S0035 « Création du groupe scolaire Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq » avec la société PRBI domiciliée à LA MADELEINE (59110).

Aux prestations initiales du marché sont supprimées les prestations suivantes :  
- Suppression des plinthes bois, pour un montant de -9 085.00 € H.T.  
Soit une moins-value de -9 085.00 € H.T.  
Cet avenant représente une baisse de 1,97 % du montant du marché initial.  
Le nouveau montant du lot 6 est de : 451 197,66 € HT.

Imputation comptable : 2313 213 2200  
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 23 août 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181027-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 3 septembre 2021

